

COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N° 159.

JEUDI.

7 OCTOBRE 1830

BELGIQUE. — Namur, 6 octobre.

Dire que nos compatriotes qui ont combattu dans la journée du 1^{er} octobre ont tous fait preuve de courage, serait avancer un fait dont presque tous les Namurois peuvent connaître l'exactitude. Cependant, parmi ces soldats-citoyens, subitement armés pour la défense de notre indépendance, les renseignements que nous avons obtenus jusqu'à présent s'accordent à nous signaler particulièrement les suivans :

Pierre-Joseph Dehoux, maître menuisier, qui après s'être montré partout où le danger était le plus pressant, a été blessé dans l'après-dîné d'une balle qui lui a traversé le bras gauche dans sa longueur. Jacques-Joseph Janus, tailleur, qui a été légèrement blessé d'une balle au pied et d'un coup de bayonnette à la tête. Les deux frères Jossart, dont l'un a eu la poitrine traversée d'une balle. Joseph Lambert, fermier à Francesse. Léonard, garde-champêtre, qui, armé d'un sabre, a dirigé plusieurs attaques. Les deux frères, Jacques et Joseph Christophe, Ponce, Debande, Augustin Zoude. Les deux frères Defaux, Pasquier, Carlaire, Philippe Merelle, Mathieu Honnay, Mathieu Wodon, Anatole Wodon, Xavier Douxfils, de la Plante, Kaiau, de St. Servais, Désiré Mathieu, Ch. Bachelet, deux canonniers, le premier dit Mathieu Dandine et le second Windringuer. On cite encore Dufresne et Decœur, qui ont tous deux été blessés à la dernière attaque de la porte St. Nicolas. Constant Charlier, revenu blessé depuis peu de jours de Bruxelles, et Henri Clavareau. Delhaise-Lesire, ancien officier, s'est aussi fait remarquer par plusieurs actions d'éclat; assisté de J. Marin et quelques autres, il a désarmé le poste de Grognon. Henri Coq, accompagné d'une poignée de braves, a fait mettre bas les armes à un poste de 25 hommes placé dans la maison du colonel Knoll.

Au moment où l'affaire était engagée à la porte Saint Nicolas, il nous est arrivé un renfort de 12 à 14 chasseurs déterminés, de Brumagne, à la tête desquels se trouvaient MM. Collart, bourgmestre, et Stevaux, maître de carrière. Leur adresse et leur sang-froid ont fait éprouver beaucoup de pertes à l'ennemi.

Nous devons en dire autant des habitans d'Andennes, arrivés au nombre de 50 environ, après avoir fait le trajet en deux heures et demie (1). L'un d'eux, le nommé Sevrin, a été tué à son entrée dans la ville; il est père de six enfans. Henri de Sur-Bruyère, a été blessé à la tête. Le détachement était commandé par M. Duvivier, ancien grenadier et père de onze enfans. Minet, Edmond Ranwez, Mortiaux et Cousin; les deux premiers ont surtout fait des prodiges de valeur et éprouver beaucoup de pertes à l'ennemi.

M. Constant de Montpellier, de Vedrin, un de nos braves de Bruxelles, est aussi venu à la tête d'une partie de sa commune, contribuer puissamment au succès de la journée. MM. de Woelmont de Brumagne, Justin de Labeville, Zoude, avocat, Porignean, père, se sont plus d'une fois exposés au feu de l'ennemi. La nommée Éléonore Ropson, demeurant rue St Nicolas, s'est distinguée par les soins qu'elle a prodigués aux blessés pendant toute la journée.

Grâces enfin soient rendues à MM. Alexis, chirurgien, Brunfaut, ancien officier, et Pepin, docteur en médecine, qui, en régularisant les mouvemens et la direction a donné aux attaques ont, en épargnant autant qu'il a été possible le précieux sang de nos braves, payé de leur personne et assuré le succès de cette mémorable journée.

— Parmi les actions remarquables dont j'ai été témoin dans la journée du vendredi, je ne puis résister au désir de faire connaître ce fait : Nous avançons en tirailleurs, dans

(1) Andennes est à quatre lieues de Namur.

la rue de Fer, avec le brave DELHAISE-LESIRE, qui, après avoir presque seul pris le poste de Grognon, a combattu pendant huit heures au milieu de la mitraille de la rue de Fer, derrière la pompe qui est dans cette rue, où se trouvaient déjà les deux frères JOSSART. Une décharge de mitrailles frappa cette pompe : « Frère, la pompe recule, dit l'un d'eux. »

— « Tiens bon, dit l'autre, si tu recules avec, je te tue. »

Un liégeois qui a combattu dans la journée du 1^{er} octobre.

— Un détachement de volontaires venant d'Arlon a passé ce matin en ville, il se dirige sur Bruxelles.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les troupes hollandaises vont évacuer la citadelle de Liège. Toutes les cloches de notre ville sonnent en réjouissance de cette heureuse nouvelle.

— Je vous envoie la somme de 85 fr. 36 cent. fruit d'une collecte que j'ai faite en faveur des blessés de Bruxelles, je vous prie de la faire parvenir de suite à sa destination, j'annonce en même temps que je tiendrai une liste ouverte pour recevoir les dons des personnes qui veulent bien participer à cette action généreuse.

Agréé, etc. D'huy, le 6 octobre 1830.

MALLUE.

— La commune de SOMBREFFE a remis, entre les mains de M. le Gouverneur de la province de Namur, la somme de mille francs, produit d'une collecte, pour venir au secours des victimes des événemens qui se sont passés pour la délivrance de la patrie; on a remarqué la générosité de M. De-Becquevort, qui a versé la somme de 150 fr., ainsi que celle de M^{me} V^o Wilmet, conjointement avec son gendre M. Fichet, ont versé la même somme. Namur, le 6 octobre 1830.

Le secrétaire de Sombreffe,

F. SALADE; F. DELAUTE, pharmacien.

— La lettre de M^r ISIDORE FALLON insérée dans notre n^o dernier, nous apprend que l'on voudrait suspecter la conduite parlementaire de M^r son frère; nous rejetons avec une juste indignation partagée par toute la ville de Namur, ces soupçons répandus sans doute par la malveillance. On sait généralement que l'honorable M^r THÉ. FALLON dont la santé est chancelante, était alité depuis quelques jours quand le Roi convoqua nos États-Généraux, et qu'il se rendit précipitamment à l'insu de son frère, à Bruxelles où l'appelaient ses collègues pour se concerter sur le parti qu'ils avaient à prendre; que l'a réunis, ils ont cru de leur devoir de partir pour La Haye au moment où nous réclamions d'eux à tous cris, une déclaration franche sur la séparation des provinces unies : séparation que tous les Belges appelaient de leurs vœux et qui semblait assurer leur bonheur et garantir leur liberté. La démarche de nos députés n'a pas répondu à notre attente, mais nous ne leur en devons pas moins le tribut de notre reconnaissance; puisque malgré le danger que dans les circonstances présentes, ils couraient en Hollande, ils ont poursuivi leurs travaux avec le courage et le civisme qui les caractérisent et que si leurs efforts avaient été couronnés du succès qu'ils espéraient, ils auraient prévenu l'effusion du sang qui a inondé nos rues et amené le résultat que nous n'avons obtenu que sur le cadavre de nos frères.

A messieurs les Bourgmestres de la province de Namur.

Par son arrêté du 3 de ce mois, M. le gouverneur de la province a organisé une commission chargée de provoquer des souscriptions à l'effet de procurer, tant aux individus qui ont coopéré aux événemens mémorables qui viennent d'assurer l'indépendance de notre province, qu'aux familles de ceux qui ont été victimes de ces événemens, les secours que leur situation réclame; pour remplir la mission honorable qui nous est confiée, nous croyons devoir faire un appel à votre philanthropie et vous inviter, messieurs, à

ouvrir, à la réception de la présente, une souscription parmi les habitans de vos communes respectives ; nous ne formons aucun doute que vos démarches ne soient couronnées du succès que nous en attendons : aussitôt que le montant de ces souscriptions sera réalisé, vous voudrez bien en faire verser le montant en mains de M. Beckers, maison de M. Kegeljan, rue de Bruxelles, à Namur : vous pourrez, à cet effet, profiter de l'intermédiaire de MM les commissaires de district.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée. Namur, le 5 octobre 1830.

La commission susdite. Pour le président : le vice-président,
L. MOHIMONT-BIVORT.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Le comité central du gouvernement provisoire de la Belgique,

Attendu que le gouvernement hollandais forme des commissions à La Haye, composées entr'autres de Belges ci-devant membres des états-généraux, pour traiter des affaires de la Belgique,

Revu son arrêté du 4 octobre 1830, sur l'indépendance de la Belgique.

Déclare nuls et attentatoires à l'indépendance et à la sûreté de l'état, tous actes et transactions que des Belges ou tous autres, non munis des pouvoirs du gouvernement provisoire de la Belgique, pourraient s'ingérer de passer ou conclure.

Bruxelles, le 5 octobre 1830.

De Potter, Sylvain Vandeweyer, Ch. Rogier, Félix de Mérode,
Par ordonnance :

Le secrétaire, J. VANDERLINDEN.

Le gouvernement provisoire,

Sur la proposition du comité de la guerre, en date du 30 septembre dernier,

Décide que le comité de la guerre sera composé d'un secrétariat, d'une division du personnel, d'une division du génie et de l'artillerie et d'une division de l'administration de la guerre.

Sont nommés : Chef de la division du personnel, le comte Vandermeere, colonel chef d'état-major ;

Sous-chef de cette division, M. Stevens, major attaché à l'état-major ;

Chef de la division de l'administration de la guerre, M. Cordemans, ex-officier de génie.

Expédition de la présente sera adressée au comité de la guerre pour en assurer l'exécution.

Nominations du 5.

Gerard Waefelaer, secrétaire adjoint de la ville de Bruxelles, chargé spécialement de l'état-civil, et de la direction des bureaux de l'administration.

Eugène Verboekhoven, directeur général des musées à Bruxelles.

Paul Prosper Rosch, major dans le corps du génie.

Baron J. L. Duvivier, général de division, chargé du commandement général des provinces du Brabant méridional, de Limbourg et de Liège.

V. M. C. Duvivier, général de brigade, à sa disposition.

Le marquis de Chasteler, général de brigade, chargé de l'organisation de la cavalerie belge, sous les ordres du général de division baron Duvivier.

Raymon, membre des états-provinciaux du Grand-Duché, bourgmestre de la ville de Bouillon, en remplacement de M. Linotte de Poupehan, démissionné. M. Raymon surveillera la rentrée des impôts et le maintien des douanes.

Le munitionnaire général, rue de la Montagne, N° 83, a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent obtenir l'entreprise du fourniture des chemises, litteries et souliers, nécessaires à la nouvelle armée belge, de se présenter mardi et mercredi, depuis midi jusqu'à trois heures, pour prendre inspection du modèle adopté par le directeur du comité

de la guerre. Les soumissions devront être envoyées par écrit, et l'adjudication aura lieu en public et sera annoncée par la voie des journaux.

Le munitionnaire-général, F. CHAZAL,

AVIS.

La commission chargée de la direction de l'exposition des produits de l'industrie qui a eu lieu à Bruxelles aux mois de juillet et d'août dernier, donne avis aux fabricans, manufacturiers, artistes et artisans qui y ont concouru, qu'ils peuvent en retirer les objets présentés par eux.

Corps d'armée du général Cortheiligers.

Le corps d'armée de ce général s'est retiré, en longeant la rive gauche du Demer, entre Hasselt et Maestricht. Suivant toute apparence il va recevoir là dans ses cadres les nombreux Allemands qui se présentent pour soutenir la cause hollandaise. Cette colonne réunie au corps qui se trouve aux environs de Liège, sera sans doute la colonne d'opération dans les provinces de l'Est, et se ménagera probablement une communication par la chaussée de Diest à Arschot avec la colonne d'opération du centre dont la pointe se trouve à Campenhout et dont le point d'organisation et de cantonnement est entre Anvers et Malines. Cette dernière colonne recevra probablement dans ses cadres tous les Hollandais et Allemands du voisinage de la Hollande. Toutes les manœuvres que l'on fait actuellement dénotent que le point d'opération de droite s'établira à Termonde, d'où l'on cherchera à contenir les Deux-Flandres et à empêcher la nouvelle organisation. Les points dont il faudra s'assurer pour empêcher tout ce plan de campagne qui n'annonce pas des mesures promptes et décisives, mais d'autres peut-être plus dangereuses, sont Arschot et Diest qui forment une ligne importante d'où l'on pourrait paralyser toutes les opérations. Cette dernière ville surtout a besoin d'une organisation administrative qui communique un peu plus d'élan au pays qui l'environne.

Nos places-fortes se soumettent successivement à l'autorité du gouvernement provisoire. La révolution rayonne enfin du centre de nos provinces vers toutes nos frontières. La rapidité de nos succès actuels ne devrait pas cependant nous endormir. L'ennemi devrait être harcelé sans relâche. Il faut qu'une guerre active de partisans s'organise sans retard. En permettant aux Hollandais de retremper leur morale et de se recruter des Prussiens, nous pourrions bien avoir encore à recommencer une lutte terminée dès aujourd'hui si l'on profite énergiquement des premiers succès. Malheureusement l'intrigue et la soif des places semblent, à l'administration de la guerre, comme dans toutes les nouvelles administrations, faire négliger un peu les choses importantes.

On écrit de Maestricht :

Le général Cortheiligers ayant demandé un renfort de 2000 hommes au commandant de Maestricht, pour se joindre à ceux qui devaient quitter Saint-Trond, afin de marcher sur Tirlemont et Louvain, les habitans des Geussenil, villages environnant Maestricht, et entr'autres ceux de *Gau-feld*, *Veltwesel*, se sont embusqués dans des chemins creux et des petits bois, et ont mis un désordre complet dans les rangs de ces 2000 hommes, la plupart composée de Hollandais. Ces derniers, après une grande perte, se sont ralliés et ont marché sur Tongres ; mais arrivés devant cette ville, ils ont trouvé les portes fermées avec refus net de les ouvrir. On prétend même que les habitans de Tongres, dont l'excellent esprit est connu, les ont reçus à coups de fusil.

SOLLICITEURS. — NOMINATIONS.

Depuis quelques jours les bureaux des autorités sont obstrués par une foule de solliciteurs avides, toujours à l'affût des moyens de parvenir et pour lesquels tout est bon pourvu qu'ils puissent se placer. Tel qui jadis insultait aux amis de nos libertés, qui eut servi leurs persécuteurs va aujourd'hui faire parade de sentimens patriotiques, et demande un

emploi : tel, dont la nullité fait sourire de pitié, sollicite audacieusement des directions, et, il faut le dire, il en est plus d'un dont les démarches n'ont pas été sans fruit : mais les faux libéraux sont connus et seront bientôt dévoilés, l'inéptie se décèlera elle-même et alors..... alors ils céderont la place au mérite et au civisme.

Que ceux qui blâment avec raison telle ou telle nomination se pénétrèrent bien d'une chose : c'est que le gouvernement provisoire ne peut pas se mettre tout-à-fait à l'abri des surprises que l'on peut faire à sa religion, et que d'ailleurs il ne peut que faire des *nominations provisoires*, parce que le pouvoir dont il est revêtu, n'est lui-même que provisoire.

Menin, 4 octobre.

M. Ernest Grégoire, commissaire délégué du gouvernement provisoire, est arrivé ici ce matin. La régence et les notables de la ville se sont empressés de donner leur adhésion au gouvernement actuel. M. Zagermans, de Bruxelles, qui, depuis plusieurs années, remplissait honorablement les fonctions de major de place, vient d'être nommé commandant de place. On a trouvé dans l'arsenal un matériel considérable : 170 bouches à feu et 2500 fusils, dont 1000 seront envoyés immédiatement à Bruxelles.

— Dans la journée d'hier, pres de 700 hommes, la plupart miliciens des deux Flandres, se sont échappés par la porte de secours, de la nouvelle citadelle de Gand : le commandant de la forteresse, ne pouvant les retenir, leur a facilité l'occasion de s'évader.

Anvers, 4 octobre.

S. A. R. le prince d'Orange est arrivé ce matin en notre résidence.

Par un arrêté du roi des Hollandais, son fils le prince d'Orange, est chargé de gouverner temporairement, en son nom, les parties des provinces méridionales où son autorité est encore reconnue. Sa résidence est fixée à Anvers; des ministres et des conseillers d'état lui sont adjoints. Nous donnerons demain cet arrêté.

— Voici quelques détails sur ce qui s'est passé à Gand d'après une lettre particulière :

Le 29, les cris de *vive la Liberté! vive Bruxelles!* jetèrent l'alarme parmi les hussards, lorsque quatre coups de feu tirés sur eux donnèrent le signal du soulèvement. En un instant les barricades furent construites au pont des chaudronniers et au pont Madou; mais quelques malveillans ayant menacé de piller une fabrique, la garde bourgeoise accourut et se réunit aux militaires. Après une vive fusillade, les barricades furent jetées dans l'Escaut, et l'on présume que trois hussards y furent noyés, deux bourgeois furent tués. Le 30, les attroupemens furent plus nombreux. Vers 6 heures du soir, la régence publia une proclamation par laquelle elle enjoignait aux militaires de se retirer dans la citadelle, et confiait l'ordre public à la surveillance de la garde urbaine. Le peuple se retira content; un pavé fut lancé contre un sous-officier, mais le capitaine défendit de faire feu. Le premier octobre, les couleurs brabançonnaises décoraient le sein de chaque bourgeois. A peine les troupes s'étaient-elles retirées, qu'on arbora le drapeau tricolore; on a vu des militaires porter les trois couleurs. A minuit, le départ des soldats devait avoir lieu: ils se dirigent sur Anvers. La régence a ordonné que constamment il y aurait sous les armes 2000 hommes de la garde urbaine à pied et 150 à cheval. Le colonel Deltombe s'est engagé à livrer tout l'arsenal aux bourgeois, et en effet chaque citoyen est appelé à la maison de ville, où il reçoit un équipement complet.

— L'un de nos abonnés nous communique une lettre de Malines à la date du 30 septembre. Nous en extrayons ce qui suit :

Voici quelques particularités qui vous intéresseront sur la retraite des Hollandais : les officiers belges des régimens des dragons n° 4, cuirassiers n° 9, lanciers et grenadiers se présentèrent devant le prince à Dieghem, ils lui déclarèrent que le sang belge n'avait que trop été versé et que désormais ils n'emploieraient plus leurs armes contre leurs concitoyens, le

prince alors versa des larmes de rage, il les traita de traîtres et de parjures et leur fit mille menaces; mais voyant qu'il ne réussissait pas par cette voie, il mit en usage les promesses, tous ces officiers restèrent fermes dans leur première résolution, le prince s'écria alors que tout était perdu, et ordonna la retraite des troupes qui s'opéra le 28 à trois heures du matin, (je dois ajouter que tous ces officiers ont renouvelé aujourd'hui leur déclaration devant le général Trip.) Depuis ce temps la ville est encombrée de soldats. On vient de transporter ici sur un brancard le capitaine Metelerkamp, dont les blessures paraissent être mortelles.

Il nous est arrivé journellement des transports de blessés, dans leur nombre se trouvait le capitaine Perot de Liège, qui est mort hier dans la maison de M^{me} de Plaine, où il était soigné depuis quelques jours, j'ai appris de source certaine que cet officier a dit en mourant, qu'il était charmé de quitter une vie qu'il croyait avoir déshonorée en versant le sang de ses concitoyens, il est beaucoup regretté de ses camarades belges. Les bataillons de grenadiers ont fait des pertes excessives, quelques-unes de leurs compagnies ont perdu jusqu'à 44 hommes.

Vous aurez sans doute appris par les journaux les actes de cruauté dont les hollandais se sont rendus coupables.

Des hordes de barbares ne pourraient égaler en cruauté et bassesse les soldats de la 9^e et de la 10^e division, ici même ils s'introduisent dans les maisons pour piller et assassiner; hier soir, vers neuf heures, quatre de ces brigands vinrent sonner chez moi, ils assommèrent à coups de crosse le domestique qui leur ouvrit la porte, j'accourus armé de mon fusil, mais les lâches n'osèrent m'attendre; ils sont tous gorgés d'or et de bijoux : un soldat est venu m'offrir en vente un collier de brillans, un officier a voulu vendre à M. P.... parmi plusieurs autres objets un plat en vermeil marqué aux armes d'Angleterre; et tels sont les hommes auxquels nous avons dû confier la défense de nos foyers.

L'esprit du peuple ici est excellent, je suis persuadé qu'il ne restera pas en arrière du peuple héroïque de Bruxelles, etc.

FRANCE.

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT BELGE.

Quand un peuple a déclaré qu'il régnait sur un autre (et la conduite des Hollandais équivaut assurément à une telle déclaration), il s'est mis lui-même hors de la loi commune, c'est à lui de se maintenir par la force et la violence. Son droit est là. En appeler aux lois du pays dominé, aux institutions, aux traités qui lui garantissaient son pouvoir, ce serait se jouer impudemment de tous les peuples civilisés, et le gouvernement qui oserait prendre en main une telle cause s'exposerait à son tour au sort de celui qu'il soutiendrait. Tant que la Hollande et la Belgique ont vécu en apparence sous les mêmes lois, le gouvernement des Pays-Bas pouvait compter pour alliés tous les signataires du traité de Vienne, qui lui avait donné son trône; mais aujourd'hui, qu'il a lui-même enfreint les conditions du traité, qu'il a lancé l'un de ses peuples contre l'autre, c'est à lui de se contenter des affections de celui qu'il a préféré. Le roi Guillaume peut encore passer pour un bon roi de Hollande; en Belgique, il ne sera jamais qu'un tyran sanguinaire. Plus heureux que Charles X, il lui reste les acclamations de La Haye pour se consoler des exécutions de Bruxelles; mais il faut qu'il renonce à jamais à une couronne que la mitraille du prince Frédéric a brisée.

La question de l'organisation intérieure, qui se résout en ce moment par l'activité et l'énergie du gouvernement provisoire, est la grande garantie qui empêcherait les puissances de s'immiscer dans les affaires de ce pays, et de le choisir pour le terrain de la conflagration générale, que de fausses mesures auraient pu amener. Il importe à l'Autriche, à la Prusse, à l'Angleterre, à la Russie, que les Pays-Bas ne tombent pas dans les mains de la France; que les Belges aient promptement un gouvernement national, et ces puissances inquiètes, qui se surveillent entre elles avec non moins d'anxiété qu'elles ne nous observent, se tiendront immobiles.

Elles ont plus d'un motif, d'ailleurs, pour ne pas rompre la paix générale; l'édifice de la Sainte-Alliance tombe déjà de vétusté, et le moindre choc qui l'ébranlerait encore pourrait le réduire en décombres.

Félicitons-nous donc, et pour notre repos et pour celui de l'Europe, que le gouvernement provisoire de la Belgique ait si bien compris sa haute situation. L'ensemble des vues et la rapidité de l'exécution semblent déjà le caractériser, et dès ses premiers pas nous le voyons marcher avec une fermeté qui doit assurer le salut de la patrie. En attendant un acte qui énonce en peu de mots un système, et qui prépare les moyens de passer, avec le moins de secousses possibles, de l'ancien régime au régime actuel, le journal de Bruxelles, qui passe pour l'organe du gouvernement, pose les idées suivantes (elles seront reproduites dans un prochain n^o), qui doivent, selon cette feuille, servir de bases au nouveau système du gouvernement.

Si les provinces belges étaient promptement constituées sur ces bases, il n'est pas douteux qu'une fois débarrassées des Hollandais, et libres jusqu'à l'Escaut, on ne respectât leur indépendance. Ce n'est pas nous qui viendrons la menacer; la France a fait abnégation de toute ambition, même légitime, pour faire triompher le principe de *non-intervention* qu'elle a réclamée pour elle-même. En ce moment, elle paie peut-être la conséquence de ce principe, par neuf provinces riches et populeuses. L'Europe doit sentir que, lorsque la France se désintéresse dans tout ce qui excite tant de sympathie parmi ses citoyens, elle doit attendre les mêmes sacrifices de la part des autres puissances. Le monde entier doit apprécier cette conduite d'un peuple qui se montre bien décidé à ne jamais se laisser vaincre, pas même en généralité.

ANGLETERRE. — Londres, 2 octobre.

Après avoir rendu compte des événements de Bruxelles, le *Morning-Chronicle* ajoute : « La leçon sera utile; le roi des Pays-Bas n'était peut-être pas le plus mauvais des rois; mais sa conduite a été peu constitutionnelle; il a refusé à ses sujets le jugement par jury : il a refusé de les initier à leurs propres affaires, et a cherché à les priver de l'exercice de leur liberté. L'attaque de Bruxelles l'a fait détester d'un bout de la Belgique à l'autre.

» Quant aux autres puissances, nous espérons qu'elles ne seront pas assez imprudentes pour prendre part à la guerre. Si on laisse les Belges s'arranger entre eux, il est vraisemblable que tout s'apaisera bientôt; mais si la Prusse, si l'Angleterre s'en mêlent, adieu la paix de l'Europe, et la guerre, il faut le dire bien haut, serait le signal de révolutions dans tous les états. Nous comptons sur l'influence de cette vérité pour le maintien de la paix. Les Potentats doivent le désirer plus que nous. Qui sait où s'arrêterait la conflagration? Que nous importent les arrangemens de lord Castlereagh? quel avantage y a-t-il pour les Anglais, que les Belges soient unis aux Hollandais? Moins nous nous mêlerons des affaires des autres, mieux iront les nôtres, parce que nos ministres ont assez à faire ici et dans nos colonies, et le peuple ne leur pardonnerait pas de hasarder notre tranquillité pour le bien ou le mal des étrangers. Chacun pour soi; le monde n'en ira que mieux. »

— On lit dans le *Courrier*, à l'article *Bourse* : « On assure aussi que le gouvernement hollandais a demandé du secours à l'Angleterre pour l'aider à réprimer l'insurrection belge, mais que notre gouvernement lui a répondu par un refus positif.

Une lettre de Rotterdam du 28 septembre, envoyée à Londres, porte qu'un corps de volontaires a reçu des ordres pour marcher sur les frontières.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n^o 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

(Lettre particulière.)

Le duc de Wellington a déclaré que si la paix était troublée, l'Angleterre serait la dernière des nations à prendre part à la guerre. Il a aussi donné à entendre que, dans la prochaine session du parlement anglais, on discuterait la révocation de l'acte d'union de l'Irlande avec l'Angleterre, mesure qui amènerait l'établissement d'un parlement particulier en Irlande. Ce serait le meilleur moyen de concilier les intérêts de l'Angleterre et de l'Irlande à l'avantage des deux îles. L'ambassadeur du roi de Hollande a demandé au nom de son maître des secours dans les circonstances critiques où, par sa faute se trouve le roi Guillaume; mais lord Aberdeen, au nom du roi d'Angleterre, a refusé de s'immiscer dans les affaires de la Belgique.

Notre chargé d'affaires à Bruxelles est arrivé hier soir à Londres. Ce diplomate a peint avec une telle énergie les horreurs que les troupes hollandaises ont commises à Bruxelles, que, dans le conseil d'aujourd'hui, notre cabinet a signé une déclaration qui fait connaître tout son mécontentement à ce sujet.

Aujourd'hui lord Aberdeen a envoyé en courrier extraordinaire un de ses secrétaires auprès de notre ambassadeur à La Haye.

ANNONCES.

571. Vente de pommes de terre.

Mardi, 13 octobre 1830, à deux heures après-midi, M. Victor Gillet fera vendre, à la recette de M^{me} Wodon-Gerard, une quantité de portions de pommes de terre croissant aux Trieux de Salzinne, près des Quatre Maisons.

572. Vente de quantité de vaches, chevaux, pallisades, bois, etc., etc.

Vendredi, 8 octobre, à dix heures du matin, il sera vendu à la recette de M^e Wodon-Gerard, une quantité de pallisades, bois, etc.

Ces objets se trouvent aux différentes parties de la ville. On commencera par celle du Rivage en face la rue St Aubain.

Samedi, 9 octobre, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente de quantité de fort beaux chevaux et d'un grand nombre de vaches.

Cette vente aura lieu aux Trieux de Salzinne, vis-à-vis de la maison du sieur Gilson.

Ces ventes se feront au comptant.

573. Le sieur Lambotte, professeur de poésie à l'athénée de Namur, ouvrira, le 11 octobre 1830, un cours élémentaire de latin, dans l'école de M. le curé de St Loup, n^o 233. Les leçons se donneront de dix heures un quart à onze heures un quart à onze heures et demie, et l'après-midi, de trois heures trois quarts à quatre et demie.

574. Georges-Antoine Stienon, maître de langues, a l'honneur d'annoncer au public qu'il continue à tenir chez lui, rue de la Croix, n^o 551, une classe de langues française et latine.

575. Informé qu'il a circulé dans cette ville une liste où j'étais signalé comme MOUCHARD, je ne puis que protester avec indignation contre cette calomnie. Je suis assez connu du public pour espérer que tous les gens de bien apprécieront à sa juste valeur l'indigne inculpation que la malveillance seule a osé m'imputer; et jamais personne ne me croira capable du rôle odieux que l'on me prête.

Je me promets CINQ CENTS FRANCS à celui qui fera connaître ce lâche calomniateur.

G. L. CORNET, ex-sergent d'artillerie.